N° 174 — 17e Année — CINQ CENTIMES — Samedi 23 Juin 1900

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 59

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 30 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

L'AGITATION cléricale-nationaliste

A propos des bagarres de Roubaix, la *Dépêche* évoque la fable du loup et de l'agneau. Les loups, ce sont, bien entendu, les républicains, les socialistes, les libres-penseurs. Quant aux cléricaux, notre confrère les représente comme d'inoffensifs agneaux qui ont été, dimanche, frappés, assaillis à coups de bâton et à coups de trique, sans avoir rien fait pour provoquer ces « pires violences » de la part de leurs féroces agresseurs.

Agneaux est vite écrit. Mais, il nous semble que ces agneaux étaient terriblement enragés. Et vous connaissez le proverbe !...

De nombreuses personnes qui ont assisté aux bagarres nous ont affirmé, en effet, que c'est aux catholiques que doit en incomber la première responsabilité ; que ce sont les « Chevaliers de la Croix » qui, en insultant et en provoquant, des marches de l'Hippodrome où ils se trouvaient, les curieux réunis sur le terre-plein du boulevard Gambetta, ont déterminé les premières rixes ; que ce sont des prêtres qui par leur arrogance et leurs gouailleries à l'adresse de la foule, ont surtout contribué à la surexciter ; que les premières violences sont venues de catholiques qui ont répondu par des voies de fait aux cris de : « A bas la calotte ! »

En tout cas, c'est dans les journaux cléricaux eux-mêmes que nous avons trouvé le discours d'une allure toute révolutionnaire par lequel M. Gathala, s'efforçant d'enflammer l'ardeur belliqueuse des catholiques, leur lançait ce violent appel : « Catholiques, debout ! Descendez dans la rue ! Haut les cœurs ! En avant, pour Dieu et pour la liberté ! »

Les catholiques ont répondu à ces vibrantes paroles. Ils se sont levés à la voix de leur orateur ; ils sont descendus dans la rue ; ils ont marché de l'avant ; et la bataille a commencé.

Mais, déclare la *Dépêche*, les catholiques n'ont fait là que seulement à une manifestation semblable à celles qu'organisent très-fréquemment les radicaux et les socialistes.

Et le journal clérical nous demande pourquoi nous ne voulons pas que nos adversaires politiques ou religieux puissent jouir des mêmes droits dont nous réclamons l'exercice pour nos coréligionnaires.

Or, jamais nous n'avons rien dit de pareil. Jamais nous n'avons dénié à aucun parti le droit de manifester comme il l'entend.

Ce que nous avons fait remarquer, c'est que les bagarres de dimanche ont été préméditées par les catholiques ; c'est que leurs chefs, leurs orateurs savaient ce qu'ils faisaient en tenant à leurs soldats un langage révolutionnaire, en leur prêchant la violence, en les adjurant de descendre dans la rue. Et ce que nous avons aussi souligné, c'est la coïncidence de ces troubles de Roubaix avec la démonstration factieuse de la salle Wagram, à Paris, où les nationalistes ont prodigué les appels à la guerre civile, où ils ont poussé des cris de haine contre le Président de la République, des cris de mort contre les juifs, où le général Mercier, l'élu des catholiques de Bretagne, a préconisé le recours à la force matérielle contre ceux qu'il a appelés « les ennemis de l'intérieur, » c'est-à-dire contre les républicains.

Et la *Dépêche* aura beau crier à l'exagération, elle n'empêchera pas les esprits clairvoyants de constater le lien qui unit *toutes ces manifestations violentes*, tous ces troubles répétés qui font certainement partie d'un plan concerté de désordres et *d'agitation*.

Est-ce que les cléricaux et les nationalistes ne sont pas tellement confondus qu'il est impossible de les distinguer les uns des autres ? Est-ce qu'ils ne poursuivent pas la même campagne contre tous ceux qui ne sont pas catholiques fervents? Est-ce que ce ne sont pas les mêmes injures, les mêmes infamies contre M. Loubet, contre M. Waldeck-Rousseau, contre tous les plus anciens et les plus éminents républicains ? Est-ce que lorsque MM. Cailly, Barillier et consorts sont venus, à Lille, tenir le langage inoui de violence et d'ignominie dont s'efforçaient de pudeur du nationaliste *Echo du Nord* lui-même, la salle de la Scala n'était pas exclusivement garnie de cléricaux qui les applaudissaient et les acclamaient ?

Et la *Dépêche*, qui parle aujourd'hui de prétendus refrains orduriers ou injurieux que les radicaux et les socialistes chanteraient dans leurs manifestations, a-t-elle eu un mot de désapprobation pour ces incroyables intempérances de parole ?

Aussi bien, voilà vingt ans bientôt que les processions ont été interdites à Roubaix. Pourquoi les cléricaux ont-ils attendu si longtemps pour provoquer leur agitation ? Pourquoi n'ont-ils jamais organisé des manifestations dans la rue ni sous l'administration de M. Allard, ni sous celle de M. Julien Lagache, qui leur était, cependant, tout dévoué ? Pourquoi est-ce seulement aujourd'hui qu'ils se livrent à des violences qui ne peuvent aboutir, ils le savent bien, qu'à jeter le trouble parmi leurs concitoyens, car ils n'ont pas l'illusion de croire que la municipalité socialiste, qui vient d'être réélue malgré eux, cédera à leurs tentatives d'intimidation.

Voilà des questions auxquelles la *Dépêche* ne répondra pas, et qu'il suffit de se poser pour comprendre le caractère des bagarres de dimanche et pour établir nettement les responsabilités.

Après cela, que les cléricaux continuent leurs manifestations. Nous le répétons : ils sont dans leur droit. Mais que ce soit, comme tout le monde, à leurs risques et périls. Et qu'ils n'aient pas l'audace de récriminer parce qu'ils auront reçu quelques horions dans la bataille qu'ils auront préparée et cherchée.

Car, il est vraiment admirable ce reproche adressé par le *Journal de Roubaix* à la police de n'avoir pas suffisamment protégé les manifestants de l'Hippodrome.

Certes, nous avons toujours déconseillé et réprouvé les actes de violence. Et les agents de police ont, en effet, le devoir d'intervenir pour faire cesser les rixes qui peuvent éclater sur la voie publique.

Mais, il ne s'ensuit pas que la police soit aux ordres des cléricaux. Elle n'a pas uniquement pour tâche de se mobiliser chaque fois qu'il leur plaira de se livrer à des quelconques manifestations.

Et il est au moins étrange que dans ces bagarres organisées par les catholiques, où l'on a vu des prêtres faire le coup de poing avec une édifiante maestria, MM. les commissaires de police de Roubaix n'aient arrêté et déféré aux tribunaux que des républicains, des socialistes, et pas un *clérical*, pas le moindre Chevalier de la Croix.

Georges ROBERT.

POURQUOI LES SOUVERAINS ne viendront pas

Nous lisons dans le *Petit Bleu* :

« Ni les grands souverains d'Europe — ni l'empereur d'Allemagne, ni l'empereur d'Autriche, ni le roi d'Italie — ne viendra, ou moins officiellement, pendant l'Exposition à Paris.

La visite du Czar lui-même est tout à fait problématique ; mais il est de plus en plus probable qu'il ne viendra pas, non plus.

Si vous demandez la raison de ces abstentions — ne la cherchez pas autre part que dans l'installation du parti nationaliste à l'Hôtel de Ville.

Les souverains ne veulent pas s'exposer à quelque algarade semblable à celle qui fut faite, autrefois, à Alphonse XII, car la guerre en pourrait sortir, et ils tiennent tous au maintien de la paix.

Or — toutes les puissances en sont bien convaincues — la République c'est la paix. Le nationalisme signifie tout le contraire.

M. Loubet est, personnellement, fort estimé dans toutes les cours. La simplicité de ses manières y a fait la meilleure impression. Mais l'on se tient sur la réserve, depuis que les nationalistes occupent, par leurs excentricités, l'opinion de la capitale.

LES ADRESSES des Conseils Municipaux AU MINISTÈRE

(Suite)

Masseret (Corrèze)

Le Conseil municipal de Masseret, réuni hors séance à l'occasion de la session de mai 1900, adresse à l'unanimité des membres présents, au gouvernement de la République l'expression de son dévouement sans réserve et de sa sympathie la plus vive :

L'engage à persévérer dans son œuvre de défense républicaine contre les menées nationalistes, césariennes et cléricales ; à activer la réforme des impôts, la loi sur les retraites et celle déposée par lui sur les congrégations.

Saint-Junière

Le Conseil municipal de Saint-Junière vient de voter, à l'unanimité, une adresse de félicitations au gouvernement « qui a su faire avec tant d'énergie œuvre de défense républicaine et *a manifesté dernièrement son intention formelle* de poursuivre une politique d'apaisement indispensable à la prospérité du pays. »

Ribérac (Dordogne)

La majorité républicaine du Conseil municipal de Ribérac, lors séance le 27 juin 1900, a voté une adresse à M. le Président de la République et au cabinet, dont la présidence est confiée à M. Waldeck-Rousseau, pour le succès obtenu vendredi au sujet des incidents de Châlon.

Saint-Victor (Creuse)

Le conseil municipal de Saint-Victor a voté l'*adresse suivante : « Le conseil municipal de* Saint-Victor a l'honneur d'envoyer à M. Loubet, président de la République, l'expression de son respectueux dévouement.

» Il a l'honneur d'engager le ministère de défense républicaine, présidé par M. Waldeck-Rousseau, à persévérer plus que jamais dans la politique qu'il soutient contre le cléricalisme et les césariens en l'assurant de tout son dévouement. »

On dit...

Le plus long jour de l'année. — Le plus long jour de l'année était hier jeudi 21 courant. Sa durée était de 16 heures 7 minutes à Paris et pour la route de France entre 15 heures 14 minutes au sud (Pyrénées-Orientales) et 16 heures 29 minutes pour le nord (environs de Dunkerque).

Le Carnet d'un Citadin

Moines et missionnaires

Dans un précédent article, nous avons promis à la *Croix du Nord* et à la *Dépêche* qui s'est occupée de la question, de faire une démonstration de l'action néfaste, au point de vue civilisateur, exercée par les moines en Europe et par les missions dans les régions lointaines.

« Il est bien entendu que nous ne mettons pas en cause la *personnalité* d'un individu qui peut, pris isolément, présenter un *résumé* de toutes les vertus chrétiennes et autres, mais comme l'unité bien vite, qu'on instrument passif aux mains de ceux qui font mouvoir les collectivités, nous déclarons de suite que nous n'attaquons pas *le* moinsieur, mais l'action des missions, ce qui est très différent.

La *Croix* a prétendu que l'industrie exercée dans les pays lointains une action *démoralisatrice*, tandis que la mission avaient une influence *morale, civilisatrice et bienfaisante*.

Les moines de leur côté, exécutent, dit encore la *Croix*, une action des plus moralisatrice sur la vieille Europe.

Nous voudrions bien ne point trop contrariser l'abbé Cyr en lui prêtant de Voltaire (signe-toi, l'abbé !) mais le « dictionnaire philosophique » est un ouvrage si intéressant, si documenté que nous ne pourrions guère puiser à meilleure source, quelques petits renseignements historiques de nature à aider à notre démonstration.

D'ailleurs, des chiffres, c'est toujours clair et en voici quelques-uns :

***

Par suite de l'influence exercée sur elle par son confesseur, l'impératrice Théodora, veuve de Théophile, fit tout d'abord pendre, empaler, noyer, vingt mille manichéens dont les croyances offensaient notre sainte mère l'église.

Son confesseur trouvant le chiffre des victimes insuffisant, stimula le zèle de l'impératrice qui, dans un bel élan de foi, fit massacrer une centaine de mille de manichéens à titre supplémentaire.

Au total, 120.000.

Les croisades, ces guerres impies et folles, dont l'injustice n'a jamais été l'objet d'un doute pour personne (exception faite des élèves des écoles congréganistes qui apprennent une histoire spéciale) les croisades ont fait massacrer plus d'un million de chrétiens et autant de musulmans, ci... 2,000,000.

La croisade des moines chevaliers-portefiaiveux qui eut pour champ d'action les bords de la Baltique, fut 100.000 hommes.

Au quatorzième siècle, le grand schisme d'occident expédia environ... 50.000 personnes dans les régions du l'au-delà.

La guerre des Hussites eut pour résultat 150.000 morts.

Les guerres entre le protestantisme et le catholicisme ont été, comme on sait, des plus sanguinaires.

A Cabrières et à Mérindol, des atrocités furent commises. Vingt-deux bourgs flambèrent et le nombre des morts fut historiquement consigné à 18.000 seulement (?).

Et partout, en Flandre, en Allemagne, en Angleterre, surtout en France, les massacres prirent une telle extension que Voltaire apprécie à 3 millions le nombre des morts.

La douce inquisition fit *incinérer* vivantes plus de 200.000 personnes.

Un évêque espagnol *La Casas* atteste qu'on a immolé en l'honneur du bon Jésus de Nazareth et pour démontrer l'éclatante supériorité de la religion catholique sur les pratiques ridicules des indigènes du Nouveau-Monde, plus de 5,000,000 de pauvres diables.

Au Japon, avant l'arrivée des missionnaires douze sectes vivaient en paix. Une treizième survint et grâce à elle, c'est-à-dire grâce à l'arrivée dans la contrée du christianisme prêché par des missionnaires désireux d'exercer une action civilisatrice et surtout moralisatrice, c'est à peine si 300,000 japonnais furent taillés en bifteacks.

Ceci pour bien leur démontrer l'action pacificatrice des missions catholiques.

Nous ne parlerons que pour mémoire de 200.000 Saxons égorgés par Charlemagne, toujours pour affirmer l'action bienfaisante du *christianisme*.

Voltaire bien que faisant toute sorte de réserve sur l'atténuation bien évidente du chiffre total des personnes égorgées, noyées, rouées, pendues, brûlées et massacrées de façons ingénieuses et diverses pour l'amour du Christ, en fixe le nombre à neuf millions sept cent dix-huit mille huit cent.

C'est pour rien.

Et on a ainsi, d'une façon tout-à-fait convaincante, la preuve de « l'influence morale, bienfaisante et civilisatrice » des moines et des missions.

Il est vrai que St-Augustin a dit *quelque part* : « Nous n'avons pas le droit de persécuter ceux que Dieu toigre. »

Les jésuites et religieux divers ne se sont pendant pas suffisamment prodigués de cette pensée au Paraguay, à Manille, au Siam, en Tartarie, aux Indes et un peu partout, mais ils peuvent s'appuyer sur l'exemple de St-Bernard, qui après avoir affirmé qu'il faillait conseiller, mais ne forcer personne, n'en a pas moins prêché les sanglantes croisades.

En résumé, partout où l'action des moines s'est exercée d'une façon effective en Europe, le sang a coulé non pas en ruisseau, mais par torrents.

Partout où les missions se sont implantées *dans de lointaines régions, des guerres ont* éclaté, semant des charniers humains le long des routes traversant ces contrées bénies.

Dans ces conditions et en nous appuyant sur une longue suite de faits historiques, nous sommes bien obligés de dire que si les missionnaires avaient toujours laissé les Chinois en repos, il est infiniment probable que l'explosion de colère contre les étrangers et la levée de boucliers à laquelle nous assistons ne se serait pas produite.

Le rachat des petits Chinois peut plaire aux ames candides qui versent dans les escarcelles religieuses des sommes devant attendrir Dieu sur le sort de ces enfants d'une autre race.

Mais si chaque petit Chinois racheté doit coûter une pinte de sang à nos soldats, c'est payer un peu cher, on en conviendra, l'idéal moralistrice et bienfaisante » des missions.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

LES OCTROIS

Pendant les cinq dernières années, le nombre des octrois n'a guère varié. Quant aux divers modes de perception, celui de la forme semble rendre d'année en année la faveur des municipalités.

En 1898, le total des recettes brutes des octrois a été pour toute la France de 333.494.906 francs dont 173.027.261 francs pour les départements, 156.410.598 francs pour la ville de Paris et 4.056.947 francs pour sa banlieue.

Ce chiffre est en augmentation de 1.870.834 francs sur l'année précédente, qui, elle-même, présentait une plus-value de plus de 5 millions sur l'année 1896.

Les articles imposables ont produit :

Boissons et liquides	144.653.686	francs
Comestibles	91.608.343	»
Combustibles	42.759.659	»
Fourrages	18.417.048	»
Matériaux	33.553.591	»
Objets divers et access.	5.081.639	»
	333.494.906	»

Les *perceptions du chapitre des boissons* — qui représentent 42 1/2 0/0 du produit général des octrois — se décomposent ainsi :

Vins	74.819.336 fr.
Cidres	2.296.146
Bières	18.138.147
Alcools, vermouths	50.295.564
Huiles	3.827.651
Vinaigres, limonades	2.276.572
	141.653.686

Les frais de perception se montent à plus de 5 millions, soit 9 0/0 en moyenne des recettes.

Le taux moyen de la capitation *par consommateur* dans le produit total des octrois est de 23 francs.

On voit que les *communes* prélèvent 333 millions, dont, une grande partie sur leurs habitants en taxes octroi. Si l'on songe que les communes a octroi sont l'exception, on comprendra de suite quel prélèvement se fait sur chacun de nous dans les grandes villes. Et comme ce prélèvement se fait indistinctement sur les pauvres, on voit que si les contributions d'octroi sont de celles qui se perçoivent facilement et ne font pas crier ; elles sont cependant loin d'être de celles que recommande la justice distributive.

Si l'on prend à part les 60 plus grandes villes, on voit que leur population dépasse la moitié du nombre des habitants soumis à l'octroi dans toute la France, nombre qui atteint 13,454,000. Les perceptions y atteignent près de 263 millions, soit 79 0/0 des recettes totales, et constituent, pour la plupart des villes, une des principales ressources de leur budget. Elles dépassent 436 millions à Paris, 11 millions à Lyon et Marseille, et sont d'environ 6 millions à Bordeaux et Lille, 3 millions à Rouen, Le Havre, Nice, Toulouse, St-Etienne et Roubaix, 2 millions 1/2 à Nantes, et varient de 1 million 1/2 à 1 million à Reims, Toulon, Amiens, Limoges, Angers, Nîmes, Brest, Grenoble, Tours, Calais, Versailles et St-Denis.

Ce qui démontre, ainsi que nous le disions plus haut, combien les octrois pèsent sur la tête des habitants des grandes villes qui voient, de ce chef et de bien d'autres, leurs dépenses sans cesse s'accroître sans que leurs ressources suivent une progression équivalente. Chacun de nous est ainsi frappé annuellement, en moyenne, de 43 fr.

La part contributive de chaque consommateur est d'ailleurs de 61 fr. à Paris, 38 fr. à Nice, 34 fr. à Rouen, 31 fr. au Havre, 30 fr. à Marseille, 26 fr. à Lyon, Lille et Toulouse, 24 fr. à Bordeaux, Nancy, Toulon, Limoges et Versailles, 23 fr. à St-Etienne, Amiens et Montpellier, et de 23 à 14 dans les autres villes. Reims à 17 et Dijon le chiffre le plus bas, 14, 18.

La moitié 0/0 des frais de perception atteint le chiffre maximum, 16 à Bordeaux et Orléans ; elle est de 12 à Marseille, Nimes, 10 à St-Etienne, Amiens, Brest, Montpellier, Le Mans, et de 10 à 7 dans les autres grandes villes. A Lille, elle de 6,74 et à peu près semblable à Paris, Nice à Rouen. — A Lyon, elle est de 8,28 et à Roubaix de 8,02, tandis qu'à Tourcoing elle monte à 9,46.

Quand remplacera-t-on ces taxes qui pèsent si lourdement sur les matériaux, les denrées alimentaires et les objets de première nécessité? Au train où vont les choses nous attendrons encore longtemps que l'octroi ait vécu. Les municipalités socialistes elles-mêmes ne paraissent pas se soucier beaucoup de tenter l'expérience. Tant il est vrai que les principes flichissent en présence des contingences et des difficultés de la pratique.

DE FAVEROLLES.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

La Chambre

Séance du 21 juin

Avant la séance

Le rachat des chemins de fer

Paris, 21 juin. — Après avoir reçu communication d'une lettre du ministre des travaux publics demandant l'ajournement de toute décision sur le rachat de certains réseaux, la commission des chemins de fer a adopté à l'unanimité la résolution suivante présentée par M. Bouderot :

« La commission, ne pouvant, en l'état statuer sur les diverses propositions de rachat dont elle est saisie, autorise M. Bourrat à faire profiter la Chambre du travail si considérable auquel il s'est livré comme rapporteur provisoire en le déposant à titre de proposition de loi en son nom personnel. »

M. Bourrat déposera demain sa proposition, qu'il a l'intention de compléter par deux amendements demandant le rachat des réseaux de l'Ouest, de l'Etat, du Midi et de l'Orléans.

D'autre part, M. Boudenoot va déposer, sous forme de projet de résolution, l'amendement suivant à la proposition de M. Guillemet visant le rachat de l'Ouest :

« La Chambre invite le gouvernement à ouvrir et à faire aboutir dans les délais les plus courts possibles les négociations avec les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans, en vue : 1° D'assurer au chemin de fer de l'Etat une gare dans Paris ; 2° d'assurer au chemin de fer de l'Etat une ligne d'accès à Paris dans les conditions normales ; 3° remanier les réseaux de l'Etat, de l'Ouest et d'Orléans dans les parties qui sont actuellement communes ou voisines, de manière à assurer à chacun de ces réseaux, dans la plus large mesure du possible, son indépendance à l'égard du voisin, de manière à faire cesser aussi l'enchevêtrement de ces réseaux qui est préjudiciable au commerce et à l'industrie des régions traversées par des sections limitrophes ou communes, et dans lequel ou le manque d'entente ou de bon vouloir rendrait inefficaces les négociations proposées ci-dessus, invite le gouvernement à lui soumettre pour atteindre ce but visé un projet de rachat des compagnies sus-mentionnées. »

Commission du budget

La commission du budget a été officiellement avisée que le gouvernement qui a l'intention de demander aux Chambres des crédits supplémentaires pour faire face aux frais occasionnés par l'envoi de troupes et de navires en Extrême-Orient.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 h. 20, sous la présidence de **M. Maurice Faure**, vice-président.

M. Deschanel assistant aux réceptions de l'*Assemblée*.

M. Bourrat dépose une proposition concernant le rachat des chemins de fer de l'Ouest, de l'Etat, de l'Orléans et du Midi. La proposition est renvoyée à la commission des chemins de fer.

Proposition de M. Georges Berry

La candidature de M. P. Baudin

M. Georges Berry a la parole pour le dépôt d'une proposition tendant à interdire aux *députés* en exercice de se présenter dans une autre circonscription sans avoir préalablement donné leur démission de la circonscription où ils représentent (Mouvements divers).

M. Georges Berry donne lecture, au milieu des conversations, de l'exposé des motifs de sa proposition en faveur de laquelle il réclame l'urgence et la discussion immédiate.

M. Alexandre Bérard combat l'urgence, qui, dit-il, nous ramènerait à l'élection de M. Pierre Baudin, qui doit avoir lieu le 10 juillet prochain à Belley.

L'urgence paraît indéniable que le pouvoir législatif puisse poser ainsi sur le suffrage universel.

M Massabuau. — Et la pouvoir exécutif c'est un scandale.

M. Alexandre Bérard. — Si les républicains de Bellay ont offert la candidature à M. Pierre Baudin, c'est qu'ils se rappellent que son oncle est tombé au 2 décembre 1851, sous les balles du coup-d'état et qu'ils ont conservé de lire triomphant dans leur circonscription les doctrines républicaines. (Très bien ! très bien à gauche.)

M. Georges Berry. — On se trouve en présence de la loi du 15 juillet 1889, qui est très nette et qui interdit les candidatures multiples.

Elle existe, il faut la respecter, et c'est surtout à ceux qui l'ont votée de la faire respecter.

L'auteur même de la loi, **M. Viette**, lui donnait précisément le sens auquel je me réfère aujourd'hui. Une Commission de 1898 a jugé dans le même sens. Plus haut, combien les députés qui n'étaient faites dans des conditions contraires à l'esprit de cette loi. (Protestations à gauche).

Les vous sauver un membre du gouvernement qui craint de n'être pas réélu plus tard par ses électeurs ; qu'il donne sa démission s'il veut se présenter *ailleurs*. (Très bien sur divers bancs à droite).

S'il est sûr d'être nommé à Belley, pourquoi M. Baudin ne donnerait-il pas sa démission ?

J'ai reçu de Belley à l'instant (Exclamations à gauche) une dépêche m'indiquant qu'une pression officielle se fait ouvertement en faveur de la candidature de M. Pierre Baudin.

Voix nombreuses. — Lisez ! Lisez !

M. Georges Berry donne lecture de cette dépêche qui est signée de M. Pétry, directeur du *Bugiste*, journal républicain progressiste à Belley, et qui signale l'installation dans cette ville du secrétaire particulier du ministère de M. Alfred Barbier, député de Nantua.

M. Pétry, ajoute **M. Georges Berry** quels sont ceux qui se jouent du suffrage universel. (Très bien! Très bien ! à droite et au centre. — Protestations à gauche !)

Déclaration de M. Waldeck-Rousseau

M. Waldeck-Rousseau, président du conseil. — La Chambre a déjà compris qu'étant données les raisons portées à la tribune, le gouvernement doit *lui laisser la plus entière liberté*. (Très bien. Très bien).

M. Mesureur, qui avait demandé la parole, fait signe qu'il y renonce.

M. Georges Berry, dans l'hémicycle. — Laissons au suffrage universel le soin de répondre à la manœuvre tentée, je retire ma proposition. (Très bien. Très bien ! à droite et au centre. Rires et exclamations ironiques à gauche).

L'incident est clos.

Les événements de Chine

M. Chavillon adresse une question au ministre des affaires étrangères, qui l'accepte, sur les événements de Chine.

M. Delcassé a-t-il reçu des renseignements depuis ses dernières déclarations? Quelles sont les mesures qu'il a prises ou qu'il compte prendre pour assurer la vie de nos nationaux. (Très bien !)

Discours de M. Delcassé

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, répond que rien, absolument rien, ne motive les nouvelles alarmantes qu'on a *pris plaisir à répandre* depuis quelques jours. Du matin, le ministère a reçu un télégramme de Shanghaï disant que les légations et les étrangers étaient sains et saufs à Pékin le 16 juin.

Il a reçu d'autre part, il y a trois quarts d'heure, un télégramme de M. Pichon, daté du 19, disant que les autorités ont enfin compris la gravité de leur attitude. Ajoute : « Je pourrai peut-être partir. Améliorons la réalité. »

Le 11 juin dernier, 4 grands croiseurs modernes étaient dans les eaux de la Chine sous les ordres de l'amiral Courrejolles. Ils ont rallié le port de Ta-Kou. 600 hommes ont été expédiés de France à la fin du mois de mai. Le gouvernement général de l'Indo-Chine a envoyé, de son côté, des troupes à l'amiral Courrejolles : 1e bataillon et une batterie sont partis de Saïgon le 16 juin. Ce matin, un nouveau bataillon et une nouvelle batterie sont partis pour la même destination.

A bref délai, de nouvelles troupes partiront de France, ce qui portera à 4000 hommes le nombre des hommes mis à la disposition de l'amiral Courrejolles.

Il y a enfin dans *les mers de Chine, 3 grands croiseurs français*, l'avise et 4 canonnières.

Avec ces forces, qui ne sont pas notre dernier effort, sans risque de nous affaiblir outre part, il s'assurer la vie de leurs nationaux et faire accourir aux étrangers par le gouvernement chinois les mêmes garanties qui sont accordées aux habitants de la Chine. (Très bien !)

On a reproché au ministre de ne pas avoir entrepris des troupes au Yun-Nan. Mais que eux qui accusent le ministère raillent le Président de M. François qui connaît bien la Chine ? Jamais il n'a demandé des troupes, mais lorsque j'ai fait part des nouvelles les plus alarmantes, il insiste *seulement pour qu'on agisse à Pékin*; et, dans son avant-dernier télégramme, il spécifie : « Qu'en mons l'Indo-Chine n'envoie pas de troupes ».

L'entrée de ces troupes serait en effet dans le Yun-Nan le signal des massacres que nous pourrions punir, mais qu'il vaut mieux prévenir. (Applaudissements).

J'ai fait télégraphier par le ministre de Chine à Paris au vice roi du Yun-Nan que *si vie nous répondait* de celle de nos nationaux. J'ai pris ainsi la seule attitude sérieuse et convenable.

Je répète enfin que l'accord des puissances est complet pour l'œuvre à accomplir. Je tiens à faire sur cette constatation que je me plais à terminer mes explications à la Chambre (Nouveaux et long applaudissements).

L'incident est clos.

La défense navale

M. Isnard, rapporteur, rappelle les décisions de la commission tendant à rejeter le contre-projet de M. Pelletan et de répartir les économies proposées entre les travaux urgents en Corse, en Algérie, en Tunisie et à Diego-Suarez.

M. Montebello présente quelques observations.

M. Camille Pelletan combat les décisions de la commission. Il insiste vivement sur la nécessité de créer à l'étang de Berre un refuge pour notre union de commerce et critique la parcimonie avec laquelle la commission a *réparti les crédits* pour la Corse et l'Afrique.

Il faudrait créer un port en Algérie pour faire face à Gibraltar.

C'est au nom de la défense nationale que l'orateur supplie la Chambre de voter des dépenses nécessaires (Applaudissements).

M. de Mahy reconnaît l'insuffisance du projet ; mais il ne faut aujourd'hui qu'améliorer la situation. Il faut voter ce projet qui réalise un progrès très sensible.

M. Pomiral Bienaimé, chef d'Etat-major général, commissaire du gouvernement, défend le projet au point de vue technique.

M. de Lanessan, a son tour, soutient et le projet et la répartition des crédits. Il ne faut pas retarder des travaux indispensable pour notre défense *navale*. Il parle ensuite longuement sur la situation des côtes et termine en déclarant que l'accord est complet maintenant entre le gouvernement et la commission. La Chambre se ralliera certainement au projet.

M. Morinaud juge insuffisants les crédits destinés à l'Algérie.

La discussion générale est close.

Le président annonce qu'il va mettre aux voix le contre-projet Pelletan.

Incident Millevoye-Coutant

M. Millevoye expliquant son vote, se plaint que les urgences ne soient pas votées.

M Coutant interrompt, mais sa voix se perd dans le bruit.

M. Millevoy. — Qui dit cette imbécilité ?

M. Coutant. — C'est vous qui êtes un imbécile.

Vote du contre-projet Pelletan

Après quelques observations entre **MM. de Mahy** et **Pelletan**, la première partie du contre-projet Pelletan est adoptée.

La deuxième partie, amendée par M. Isnard, pour l'Algérie, est adoptée par **249** voix contre **191**.

Enfin la troisième partie demandant 10 millions pour les gens de mer est adoptée par **318** voix contre **204**.

Mais sur une intervention de **M. de Mahy**, la Chambre repousse par **492** voix contre **54** la dernière partie relative à la suppression des crédits pour les ports.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Renvoi de l'interpellation Vigné d'Octon

M. Vigné d'Octon demande l'ajournement de son interpellation. Plusieurs faits ont eu lieu à Madagascar et sur le drame du Soudan il demande le temps de faire une nouvelle enquête.

M. Lasies demande à la Chambre s'ce que la discussion vienne avant la séparation.

M. Jourde fait observer qu'on ne peut pas fixer la date d'une interpellation en l'absence de l'interpellateur.

Le renvoi à un mois est adopté par **299** contre **223**.

La séance est levée à 7 heures et demie et renvoyée à demain.

SÉNAT

Séance du 21 juin

La séance est ouverte à 2 heures 10, sous la présidence de **M. Fallières**.

Le président prononce l'éloge funèbre de **M. Constantin**, sénateur de la Vienne.

Le général André, ministre de la guerre, dépose le rapport sur l'application de la loi du recrutement pendant l'exercice 1899.

M. Tillaye dépose son rapport sur la proposition de loi tendant à admettre les femmes à la profession d'avocat. Le rapport est favorable.

Le Sénat ajourne ensuite la discussion sur une proposition de loi ayant pour objet de régler la situation au personnel militaire.

La Loi sur la Presse

Le Sénat reprend ensuite la discussion de la loi sur la presse.

M. Tillayo. — Il est grand temps de faire cesser par des mesures énergiques la campagne de calomnies injures et de diffamation dirigée contre le Président de la République.

Aussi la discussion du projet qui est relative à ce sujet sera, je crois, votée à l'unanimité ; j'en ai pour garant la loyale déclaration de M. de Chamaillard ; quant à la seconde partie du projet, elle a pour but de supprimer en réalité la juridiction de jury pour les délits commis contre certaines personnes.

C'est grave, mais je crois que cela vaut mieux encore que la situation actuelle qui est fâcheuse pour le pays (Très bien). Si ne s'agissait que des parlementaires, j'hesiterais. Mais, il s'agit d'une, il y des fonctionnaires, des corps constitués, l'armée elle-même qui est l'objet des plus odieuses attaques.

Je serais heureux si le loi pouvait les faire cesser et imposer silence à ceux qui semblent vouloir la ruine de cette armée (Applaudissements).

M. Rambaud développe un amendement qui a pour but de faire une disposition à part dans la loi de 1881 en ce qui concerne les injures adressées au Président de la République et celles qui visent les armées de terre et de mer.

En vertu cet amendement, dit-il, vous attesterez la solidarité étroite qui existe entre le Président de la République et l'armée. La même frappant leur est dû en nom de la Défense nationale. (Interruptions à gauche). D'ailleurs les mêmes jurisprudence qui interprètent l'erreur est injurie le président Fallières, se moquent, se fumiste.

M. Dervillon-Fouce — Vous n'iez pas de bonne foi.